

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Procuration : 3

VOTES : 15

Pour : 15

Contre :

Abstention :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2026/15

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

Objet : Désignation des représentants de la commune au SIVOM du CAVO

L'an deux mille vingt-six, le 16 du mois d'avril à 17 h 30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, dûment convoqués, le 10 avril deux mille vingt-six, sous la présidence du Maire, Anthony Agostini,

Présents : Agostini Anthony, Beretti Jeannie-Paule, Giorgi François, Beretti Marie-Hélène, Giorgi Jean-François, Beretti Lesia, Lanfranchi Daniel, Fayet Ambre, Marandat-Beretti Joé, Pietri Marina, Timothee Pierre-Baptiste, Nicoli Marie-Thérèse,

Absents excusés :

Procurations : Royer Elodie à Anthony Agostini, Klaine Antony à Giorgi François, Souvestre Jean-Marie à Nicoli Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Jean-François Giorgi

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-7 et L. 5211-8 relatifs aux syndicats de communes ;

VU les statuts du SIVOM du Cavo ;

VU le renouvellement du conseil municipal issu des élections municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de désigner en son sein les représentants de la commune au SIVOM du Cavo ;

CONSIDÉRANT que la commune de San Gavino di Carbini est membre du SIVOM DU CAVO et dispose à ce titre de 3 sièges au conseil Intercommunal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE en qualité de **délégués titulaires** de la commune au SIVOM DU CAVO :

1. **Monsieur AGOSTINI Anthony**
2. **Monsieur GIORGI François**
3. **Monsieur GIORGI Jean-François**

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise au SIVOM DU CAVO ainsi qu'à la préfecture de la Corse-du-Sud pour les suites utiles ;

DIT que les délégués désignés exerceront leur mandat pour la durée du mandat municipal en cours

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Anthony Agostini

Le secrétaire de séance,
Jean-François Giorgi

